

BURKINA FASO



RAPPORT DE MONITORING DE PROTECTION

REGION DU SAHEL

- MOIS D'AOUT 2021-



Figure 1 : Focus groupe de femmes dans le cadre de l'évaluation des besoins et risques de protection dans la commune de Djibo, province du Soum (auteur photo Coordinateur de protection, Adama TAMBOURA, Août 2021)

I. CONTEXTE

Depuis plusieurs année, la région du Sahel est confrontée à une crise sécuritaire sans précédent du fait des récurrentes attaques et violations des droits de l'homme orchestrés par des groupes armés non étatiques (GANE). Ainsi, le mois d'août tout comme les mois passés a également été marquée par l'activisme des GANE avec pour corolaire des violations des droits humains et des impacts sur la situation humanitaire surtout dans la province du Yagha. Par conséquent, l'espace humanitaire se réduit davantage avec de grands défis d'accès pour l'assistance des populations affectées. Selon le CONASUR, au 31 Aout 2021 un nombre de 1 423 378 PDI ont été enregistrées dont 91,17 % sur une base individuelle soit une augmentation de 4,04% par rapport à la date du 31 juillet 2021. La Région du Sahel qui est passée en tête des régions accueillant le plus de PDI depuis le mois de juillet 2021 reste en tête avec 498 802 PDI. Il faut noter que le nombre de PDI dans la région du sahel est en hausse de 1,14% par rapport au chiffre du 31 juillet 2021 qui était de 493 187 PDI.

Au cours de ce mois d'août, il a été enregistré 33 incidents et ce nombre est légèrement en hausse comparativement au mois passé où on a enregistré 31 incidents. Le nombre de personnes ayant perdu la vie est de 123 et est plus considérable que celui du mois passé qui était de 19. Par conséquent, des violations des droits humains sont constatées notamment les violations du droit à la vie, du droit à la propriété, du droit à l'intégrité physique et psychique, du droit à la liberté et à la sécurité dont les principaux auteurs présumés sont des GANE.

Ainsi, le 18 août 2021, un convoi FDS/VDP serait tombé sur une embuscade à BOKOUMA dans la commune d'Arbinda dans la province du Soum. Selon le communiqué officiel du gouvernement, on déplorerait la mort de 15 FDS, 6 VDP, 65 personnes civiles et plusieurs blessés. Il faut rappeler que ce convoi faisait la jonction Dori-Arbinda en passant par Gorgadji permettant ainsi le ravitaillement des populations civiles en vivres et divers à partir de la ville de Dori.

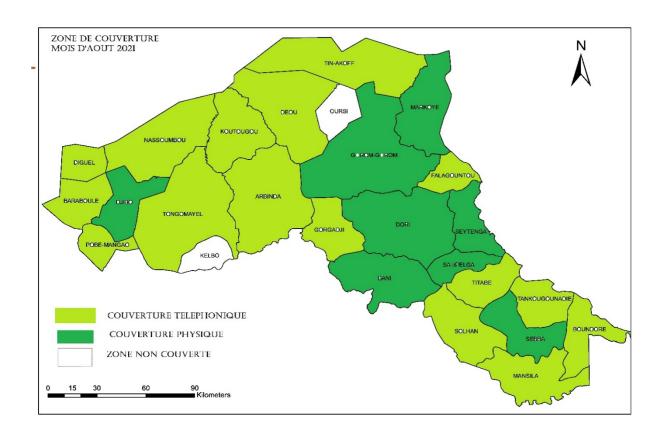
La province du Yagha est celle qui a été encore la plus touchée par les incidents sécuritaires avec 40% des incidents du fait de l'activisme accru des GANE dans la zone.

Dans la Région du Sahel, les provinces qui accueillent le plus de personnes déplacées internes sont celles du Soum avec la ville de Djibo, du Seno avec les villes de Dori et de Gorgadji ainsi que l'Oudalan avec la ville de Gorom-Gorom. Cependant, la province du Seno qui était plus ou moins calme les mois antérieurs, est de plus en plus touchée par les incidents et demeure une zone à risque où la situation sécuritaire reste précaire et volatile. Mais le chef-lieu de Région qui est la commune de Dori reste la ville la plus stable où toutes les administrations fonctionnent normalement.



Figure 2 : Arrivée de quelques femmes de la commune de Mansila à Solhan pour une escale avant de continuer à Sebba province du Yagha, (auteur photo Moniteur Hamadou Amadou, Août 2021)

ZONES COUVERTE DANS LA PERIODE SOUS RAPPORT



Au cours de ce mois, le MBDHP a couvert les quatre provinces de la Région du Sahel à travers 24 communes par le monitoring de protection, à savoir :

Dans la province du Soum :

- Couverture physique : la commune de Djibo dont la ville de Djibo et les villages de Borguinde, yathé, Banikani, fetokoba, Peteltchioudi, Piladi, Firguindi, Koubel-Alpha et Diguetao Mossi.
- Couverture téléphonique/ informateurs clés _réseaux communautaires : la commune de Baraboulé (Baraboulé, Dotoka, Lessam, Petel, Pahoundé); la commune de Tongomayel (Tongomayel, bouloboye, Gankouna, Gouna et Tchimbolo: la commune de Koutougou (Soum Bella, Souma); la commune de Diguel (Diguel, Kouyé, Kénou, Lassa, Doundoubangou); la commune de Nassoumbou (Nassoumbou, Wapta, Bouro, la commune de Pobé-Mengao (Pobé centre, Bougé) et la commune de Arbinda centre.

Dans la province du Seno :

- Couverture physique: les communes de Dori notamment les trois sites de (Wendou, Yarala, Petit Paris) et les villages de (Yacouta, Djomga, Kampiti, Bouloy et Boudounguel), de Bani (Gangaol), de Seytenga et de Sampelga qui ont été couvertes physiquement.
- Couverture téléphonique / informateurs clés _ réseaux communautaires : les communes de Gorgadji (Pétéguersè, Tiékalédji) et de Falangountou ont été couvertes par téléphone à travers les informateurs clés et les réseaux communautaires.

Dans la province de l'Oudalan :

- Couverture physique: la commune de Gorom-Gorom et ses villages que sont (Essakane et Tasmakat)
 et la commune de Markoye centre et les villages de Tokabangou, Salmossi, Goungam, et Tadrayate.
- Couverture téléphonique : La commune de Déou centre et ses villages (Gandafabou et Dibissi) et la commune de Tinakof centre et ses villages (Menzourou, Bangao, et Beldiabé).

Dans la province du Yagha:

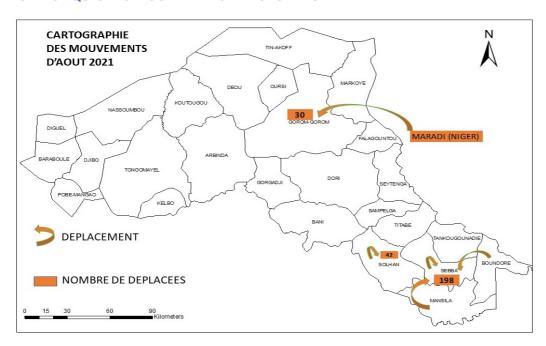
- Couverture physique : la commune de Sebba à travers les localités de (Sebba, Gatougou, Notou, Ibbal, Tambiri, Kirgou, Tambondi, Banguel)
- Couverture téléphonique: la commune de Solhan (Solhan, Habanga, Gongorgol, Yoba, Tioloye, Lontia, Fantafouota; Nabaningou, M'bogadambalé, Gountouré, Yelimbiri, et Yagamaro), la commune de Boundoré (Boundoré, Datambi, Takatami, Pansi, Tangangari, kira, Barantchangou, Soulountou, Silba, Formou, Toumbabri et Kankantiari), de Mansila (Mansila, Banga, Boutonou, Fouli, Guitanga, Darsalam, Djibondi, Darounkayrou, Babonga et Tchela, Oouro-Balla, Bognori), de Tankougounadié (Tankougounadie, Keri et Kankanfogol) et de Titabé (Batibogou, Titabé, Tiékagnibi, Bortoré.

En outre, au cours de la période sous revue, des missions de monitoring ont été réalisées. Celles-ci ont porté sur la collecte des informations de protection à travers les outils du monitoring de protection dans les quatre provinces de la Région. Au cours des activités de monitoring, 123 visites ont été effectuées auprès de 184 ménages PDI et communautés hôtes de 1201 personnes dont 241 hommes, 398 femmes, 275 garçons et 287 filles. En outre, Il a été réalisé des activités de vulgarisation des mécanismes de référencements à travers des séances d'information et de sensibilisation au profit des PDI et des populations hôtes et une activité d'évaluation des besoins et risques de protection initiées par le cluster protection en collaboration avec d'autres partenaires humanitaires et l'action humanitaire. Cette activité s'est déroulée à travers des focus groupes et des entretiens avec des informateurs clés dans les quatre provinces de la Région du Sahel.

Le constat est que de nombreuses localités sont difficiles d'accès du fait de la précarité de la situation sécuritaire due à l'activisme des GANE. Les zones à risque identifiées pendant cette période sous rapport dans la province du Seno sont la commune de Gorgadji et certains villages tels que Lamdamol, Demniol. Dans la province du Yagha, toutes les communes sont à risque même Sebba qui semble être plus sécurisée que les autres. La province du Soum en dehors de la ville de Djibo qui peut être considérée comme zone peu sécurisée tout le reste est une zone à risque d'insécurité car les populations vivent dans la peur d'être d'éventuelles victimes des GANE du fait de l'imposition de certaines lois par ces derniers. En effet, certains villages et les autres communes surtout celles frontalières au Mali où il n'y'a pas de force régulière de sécurisation reçoivent sans cesse des visites des groupes armés terroristes. Dans l'Oudalan, les zones à risque identifiées pendant cette période sont les villages de Petabouli, Adjarei-djarei, Fourkoussou, Lere M'bardi, Tintabora, Assinga, Baliata, Beiga, Gagara 1 et 2 dans la commune de Gorom-Gorom et dans la commune de Markoye les villages de Tambao, Konsi, Iklan Oudalan, Tolel- Kaya, l'axe Dorbel-Markoye, Idamossen, Salmossi, Kouna, Tin-jollet, keltamisguete. Les zones de Deou, et Tin-Akof restent toujours des communes difficilement accessibles et à risque.

Par conséquent, l'accès et la réponse humanitaire dans la majorité de ces zones demeurent toujours très complexes et difficiles.

CARACTERISTIQUES DES MOUVEMENTS DE POPULATION





240 nouvelles PDI

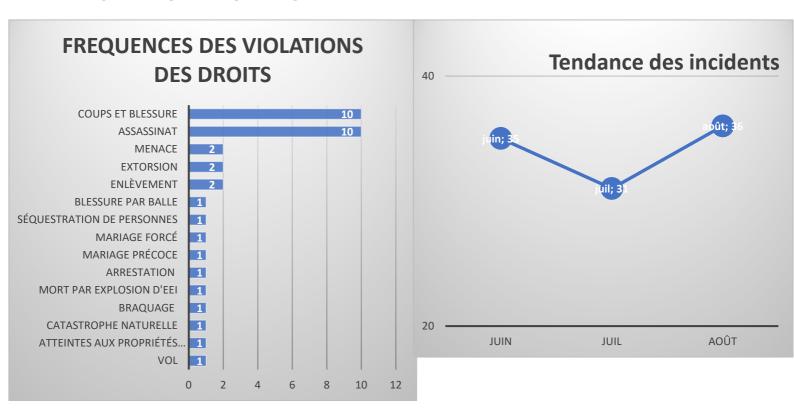
30 potentiels demandeurs d'asile

Au cours de ce mois d'août comparativement au mois passé, des mouvements de populations ont également été constatés du fait des attaques ou à la suite de menaces des GANE dans les provinces du Yagha et de l'Oudalan. Ces mouvements de populations se présentent comme suit :

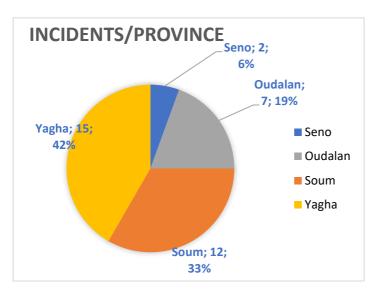
Dans la province de l'Oudalan, des mouvements de femmes nigériennes ressortissante du village de Koundouwana relevant de la commune de Maradi au Niger avec leurs enfants ont été constatés vers la commune de Gorom-Gorom. Ces potentiels demandeurs d'asile ont quitté leur pays le Niger voisin du fait de la dégradation de la situation sécuritaire dans leur localité d'origine. Ces potentiels demandeurs d'asile sont au nombre de 30 dont 08 femmes, 07 garçons et 15 filles.

Dans la province du Yagha, il a été identifié par les moniteurs de nouvelles PDI dont le nombre est de 240 dans la province du Yagha venant de Mansila et de Tambondi localité de la commune de Sebba ainsi que dans la commune de Solhan venant de Ouro-djama. Les PDI venues de Mansila sont au nombre de 142 personnes dont 40 femmes, 05 hommes, 60 filles et 37 garçons. Celles venues des localités de Tambondi dans la commune de Sebba sont au nombre de 56 personnes dont 10 hommes, 15 femmes, 17 filles et 14 garçons. Enfin celles venues de Ouro-Djama pour s'installer dans la commune de Solhan sont estimées au nombre de 42 personnes dont 10 femmes, 15 filles, 11 garçons et 06 hommes.

PROBLEMES DE PROTECTION



SITUATION SECURITAIRE- INCIDENTS DE PROTECTION DANS LES ZONES SOUS COUVERTURE



Les principales violations des droits humains ont constitué en des cas d'assassinats, de restriction de liberté, d'enlèvements, de vols et pillages et de coups et blessures. Le monitoring a donc permis au MBDHP d'identifier 36 incidents sécuritaires. Ci-dessous quelques cas illustratifs de ces violations dans les quatre provinces de la Région du Sahel.

Province du Seno:

Assassinats/meurtres: Le 10 août 2021 aux environs de 18 heures, la base des VDP du village de Bilakokaye dans la commune de Gorgadji a été attaquée. Selon les informations, des membres d'un GANE lourdement armés, se déplaçant sur une vingtaine de motos auraient tué 5 VDP. On note également que 17 éléments du GANE auraient aussi été tués sur place pendant l'affrontement.

Coups et blessures volontaires: Dans la journée du 04 août 2021, il a été rapporté un cas de répression des civils par les éléments VDP sur les populations cultivatrices aux environs de la voie Dori Gorgadji. Les VDP auraient détruit tous les champs de culture sur environ 7 km de deux côtés de l'axe au niveau du village de Bambofa et les propriétaires qui se sont opposés auraient reçus des coups de fouets et poings de la part des VDP. Il faut noter que les éléments VDP qui assurent la sécurité des convois Dori-Gorgadji-Arbinda ont entrepris la sécurisation de l'axe en dégageant un périmètre de sécurité tout au long de la voie.

Province du Soum:

Coups et blessures volontaires: Le 02 août 2021, trois hommes adultes ont été victimes de coups et blessures à Mehena un village de la commune Djibo. Les faits auraient été commis par les membres d'un GANE. Selon les déclarations des victimes elles ont été grièvement blessées. Les GANE reprochent aux victimes d'avoir fumé du tabac, alors qu'ils avaient interdit cela dans le village. Les victimes ont été évacuées au centre de santé de Borguindé puis au CMA de Djibo pour des soins.

Le 11 Août 2021, le CVD du village de PAHOUNDE a été battu par les GANE. EN effet, il serait retourné pour les activités agricoles. Ils l'accusent d'avoir proféré des injures contre un homme appartenant au groupe armé qui contrôle la zone.

Le 24 Aout 2021, les GANE ont fouetté un groupe de jeunes gens à Tongomayel. Ils ont également coupé les pantalons de ces jeunes.

Enlèvement de personnes : Le 05 août 2021 aux environs de 17 heures, une jeune fille mère vivant au secteur 1 à Djibo aurait été enlevée par les membres d'un GANE. Selon les informations, il s'agirait de son mari ayant rejoint le GANE qui serait à l'origine du rapt car la victime avait fui son foyer après que ce dernier ait rallié le GANE.

Vol de biens privés : Un individu armé aurait arrêté le 09 août 2021 et le 10 août 2021 des personnes au nord de la ville de Djibo près du village de Djaw-djaw (environ 1,5 km) de Djibo. Il aurait dépouillé ses victimes de leurs biens et aurait emporté une importante somme d'argent. Il n'y a pas eu de pertes en vies humaines mais de la violence physique (coups et blessures) sur certaines victimes.

A la date du 20 Août 2021, les GANE auraient commencé à prélever la « ZAKAT » une somme servant d'impôt sur le cheptel des habitants de la commune de Baraboulé dans les villages de Pétégoli, Dotoka, Filifili, Pahoundé. Ils auraient prélevé plusieurs bœufs, chèvres et moutons.

Province de l'Oudalan :

Assassinats/ meurtres: Dans la soirée du 04 août 2021, nous avons été informés d'une attaque qui a eu lieu aux environs de 13 heures dans le village de Gabda. Cette attaque qui a été orchestrée par les GANE a fait 08 morts (tous des civils et des hommes) dans le village de Gabda. En plus de cela, ce même GANE aurait froidement tués 03 frères ressortissants de Tokabangou dans leur champ pendant qu'ils étaient en train de labourer. À la suite de cette attaque, le détachement militaire de Markoye venant au secours des populations est tombé dans une embuscade tendue par les membres du GANE, on déplore la perte en vie humaine de 15 FDS et 4 VDP. Il y a eu aussi un VDP et un militaire blessé pendant l'affrontement contre les GANE.

Vol de biens privés: Le 11 août 2021, des membres d'un GANE auraient fait irruption dans la brousse aux environs de la ville de Markoye et auraient retiré plusieurs troupeaux des bœufs appartenant à des populations civiles de la commune de Markoye. Ils auraient menacé de tuer les bergers qui étaient obligés de se sauver.

Province du Yagha:

Assassinats/ meurtres: Dans la nuit du 03 au 04 Août 2021, des membres d'un GANE ont fait irruption dans le village de Guissingori (4km de la ville de Sebba) dans la commune de Sebba. Ils ont abattu deux jeunes. L'une des victimes a été arrachée dans les mains de sa mère après avoir tiré une balle dans la hanche de la mère. Actuellement la maman d'une cinquantaine d'années est admise au CMA de Sebba pour des soins.

Dans la journée du dimanche 08 Août 2021, un orpailleur a été assassiné sur l'axe Ibal-Sebba dans la commune de Sebba. Selon les informations les auteurs de cet assassinat seraient des membres des VDP de Sebba.

Enlèvements de personnes : Le dimanche 1^{er} Août 2021 deux revendeurs de cigarettes ont été enlevés par un GANE dans le village de Fouli à 4km de Darsalam dans la commune de Mansila.

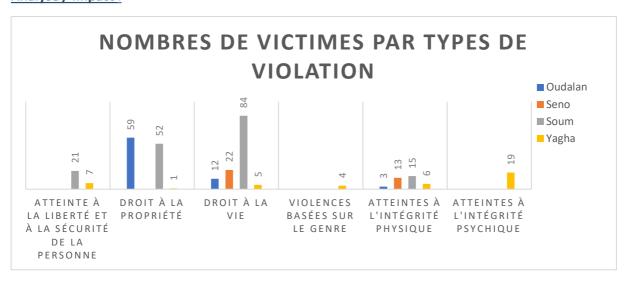
Coups et blessures volontaires: Dans la soirée du lundi 02 Août 2021, des membres d'un GANE ont infligé des coups et blessures à deux habitants du village de Darsalam dans la commune de Mansila. En effet, les membres du GANE auraient surpris un homme qui fumait de la cigarette, ils l'auraient donné des coups de fouet avant de demander qui lui a vendu la cigarette. La victime les a conduits chez le revendeur qui était dans son champ en train de travailler. Ce dernier à son tour a reçu cent (100) coups de fouet.

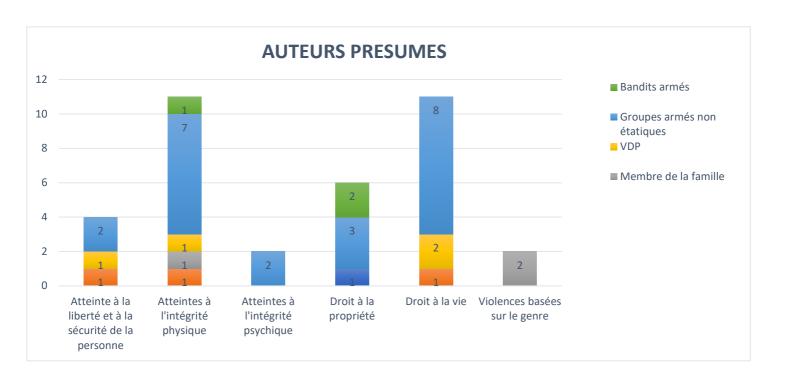
Dans la nuit du samedi 31 juillet 2021 au dimanche 01 Août 2021 un habitant du village de Nagari (Secteur 2 de Sebba) aurait été victime des blessures par balles suite à des tirs de sommation de la part des FDS. En effet, lors de leurs patrouilles dans la nuit du samedi 31 juillet au dimanche 01 Août 2021 les FDS auraient tiré sur un homme dans le village de Nagari. La victime est un civil qui serait allé passer la nuit dans son champ pour surveiller le champ afin d'empêcher les dégâts des animaux. La victime a été évacuée au CM de Sebba avant d'être transférée au CHR de Dori ou elle poursuit ses soins.

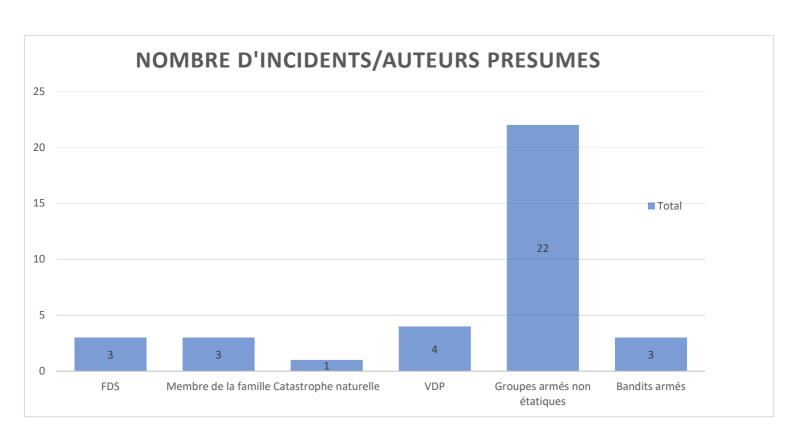
Arrestation arbitraire : Dans la nuit du 03 au 04 Août 2021, le responsable des éleveurs (appelé Rouga par les Peuls) du village de Nabaningou aurait été arrêté par des VDP aux environs de 20heures au secteur 2 de Sebba. Il s'y était déplacé depuis quelques mois. Depuis son arrestation, sa famille n'a aucune nouvelle de lui.

De l'analyse, il ressort que dans la Région du Sahel, la force publique est plus présente dans les chefs-lieux de province (Dori, Gorom-Gorom, Djibo et Sebba). Les FDS font des patrouilles dans certaines localités telles que Saouga, Korizena, Tasmakat dans la commune de Gorom-Gorom, Damban, Salmossi dans la commune de Markoye, la commune de Titabé, Tankougounadié, dans la province du Yagha, Sampelga et Seytenga dans le Seno. On remarque aussi la présence de volontaires pour la défense de la patrie principalement dans certaines localités comme Gorgadji et Bani dans la province du Seno et à Sebba, Solhan, Mansila et Boundoré dans la province du Yagha. Actuellement, des FDS sont installés à Solhan pour la sécurisation des populations et faciliter le retour des déplacés.

Analyse / Impact:









36 Incidents sécuritaires

31 incidents sécuritaires ont été enregistrés en juillet contre 36 pour le mois d'août. Le nombre de perte en vies humaines enregistré est fortement en hausse comparativement au mois passé car 123 pertes en vies humaines ont été enregistrées contre 19 le mois passé.

Des violations des droits humains notamment le droit à l'intégrité physique et psychique, le droit à la vie, le droit à la liberté et à la sécurité et le droit à la propriété ont été constatées.

°†

123 personnes ont perdu la vie

La violation des droits humains constatée en première position est l'atteinte au droit à la vie avec 11 cas. La deuxième typologie est l'atteinte au droit à l'intégrité physique avec 10 cas. L'atteinte au droit à la liberté et à la sécurité avec 06 cas est le troisième type de violation des droits humains dont 02 cas d'enlèvement, 01 cas d'arrestation, 01 cas de séquestration et 02 cas de menaces. La quatrième typologie est la violation du droit à la propriété avec 05 cas. Les populations civiles sont les plus touchées surtout les hommes en ce qui concerne les cas de violation du droit à la vie et les femmes sont touchées par les cas d'atteinte à l'intégrité physique.

Les principaux auteurs présumés des incidents sont les GANE avec 22 cas ensuite viennent les VDP avec 04 cas, les FDS avec 03 cas, membre de la famille 03 et les bandits armés avec 03 cas. Les victimes sont plus des hommes cependant les femmes sont plus en plus touchées par les cas de violences physique à travers les coups et blessures volontaires infligés par les GANE.

Dans la Région du Sahel, la province du Yagha est la plus touchée du fait de l'activisme accru des GANE, 15 incidents sécuritaires ont été enregistrés soit 42% des cas survenus dans la Région. Ensuite, vient la province du Soum avec 12 incidents dont 33% des cas, la province de l'Oudalan avec 07 incidents dont 19% et enfin la province du Seno avec 06% dont 02 incidents. Par conséquent, les mouvements de populations continuent toujours dans la Région.

SGBV

Les VBG dans la Région du sahel sont récurrentes du fait d'une part de l'activisme des GANE et d'autres part des pesanteurs socioculturelles. Cette situation nécessite des actions concrètes de prévention et de protection des populations. La recrudescence des attaques et la restriction de la liberté des populations surtout celles féminines occasionnent des violations des droits par les GANE. L'interdiction est faite aux femmes de se rendre au marché, en brousse et sur les sites d'orpaillage. Les violences physiques sur les populations féminines et masculines sont constatées surtout par des GANE lorsque ceux-ci ne respectent pas les règles imposées. Le 02 Août 2021, une femme mère d'un enfant de 13 mois a été battue par son mari sans aucune contrainte extérieure dans la commune de Baraboulé. Trois filles ont été victimes de mariage précoce dont 02 dans la ville de Sebba et une de Guissingori localité de la commune de Sebba. Il a été constaté également un cas de mariage forcé à Lougoille, un hameau de culture de Bahan dans la commune de Tankougounadié. Des sensibilisations de proximités ont été organisées dans ces deux localités sur les thématiques des mariages précoces et forcées. Ces cas ont été référé aux différents intervenants dans le domaine présent dans la zone de Sebba.

Ainsi, certaines femmes de Mansila sont quotidiennement victimes de violences physiques par les GANE lorsqu'elles vont à la recherche de vivres dans les villages environnants. Ces femmes sont violentées et leurs vivres retirés par les GANE. Il est constaté des déplacements réguliers de femmes avec leurs enfants sur l'axe Mansila-Sebba pourtant sous le contrôle total des GANE. Il est impossible de faire ce trajet sans être intercepté par des membres des GANE. C'est ainsi que dans la journée 24 Août 2021 au cours du déplacement d'un groupe de femmes sur ledit axe il a été constaté le décès d'une d'entre elle âgée de 31 ans, dans la localité d'Ogo-Laroudjé un hameau de culture de la commune de Mansila. La défunte a laissé derrière elle quatre enfants dont un bébé d'environ trois (03) mois. Ce dernier a été récupéré par sa famille qui réside à Ouagadougou.

Des violences physiques et psychologiques ont été infligées aux femmes de Mansila dans la commune de Mansila et à Tankougounadié dans la commune de Tankougounadié, des viols des femmes à Mansila ont été commises lors des voyages pour aller acheter des vivres dans les villages de Babonga et Hamdalaye. Ces survivantes n'auraient malheureusement pas été prises en charges à cause non seulement de leur non-collaboration mais surtout à cause du fait dnombreux acteurs seraient absents de ces localités qui sont situées dans des zones à haut risque sécuritaire.

Au regard de la situation de précarité, les femmes et les filles seraient exposées au viol et au sexe de survie afin de subvenir aux besoins de leurs ménages.

PROTECTION DE L'ENFANCE

La protection de l'enfance dans la Région du sahel est un sujet crucial et la crise sécuritaire est venue fortement impacter cette situation. Les enfants sont très souvent délaissés à eux même, les conduisant ainsi à s'adonner à la mendicité mais aussi à des activités telles que les travaux dans les ménages, au marché, chantier et se déplacent souvent loin de leurs familles à la recherche d'argent. En effet, le travail des enfants est perceptible à tous les niveaux que ce soit dans des ménages ou sur les sites d'orpaillages. La situation des enfants est problématique du fait des attaques des GANE avec de graves violations de leur droit à la vie et leur droit à l'intégrité physique. A titre d'illustration, Il a été identifié dans la commune de Gorom-Gorom 05 enfants orphelins à risque du fait qu'ils sont abandonnés à eux même sans une prise en charge adéquate et ayant un âge compris entre 06 et 16 ans dont 03 garçons et 02 filles dont certains vivent avec leur grand-mère et d'autres avec leur tante. Ls ont été référés à l'action humanitaire de Djibo.

En plus la situation de Mansila occasionne des risques de protection de l'enfance sur plusieurs aspects à cause du manque de vivres et le fait du déplacement des femmes avec leurs enfants à bas âges dont certains sont des nourrissons sur des routes non sécurisées avec la présence des GANE. La situation sécuritaire expose les enfants à la maltraitance, aux abus et exploitations de tous genres et aux maladies.

Le droit à la santé est problématique dans certaines localités. Il faut dire qu'un nombre important des centres de santé tels que le CSPS de Tankougounadié dans la commune de Tankougounadié, le CSPS de Datambi dans la commune de Boundoré, le CSPS de Kirgou dans la commune de Sebba, le CSPS de Teparé et de Bana dans la commune de Mansila et CSPS de Solhan dans la commune de Solhan ont été détruits ou fermés pour cause d'insécurité. Les CSPS qui sont en service fonctionnent difficilement du fait du personnel qui est en sous-effectif. C'est le cas du Centre Médical de Mansila. Les dépôts Pharmaceutiques ne sont pas ravitaillés fréquemment, pire d'autre sont fermés pour mauvaise gestion tel que le dépôt pharmaceutique du CSPS urbain de Sebba et de Titabé. Cette situation joue très négativement sur les conditions sanitaires des populations surtout les enfants.

Dans la province de l'Oudalan, une fille de 06 ans malade a été référé le 24 août 2021 au service de MSF pour une prise en charge médicale.

PROBLEMES SPECIFIQUES DE PROTECTION ET PERSONNES AYANT DES BESOINS SPECIFIQUES (PBS)

Au cours de ce mois d'août 2021, 33 PBS ont été assistées dont les détails sont dans les tableaux ci-dessous :

<u>Tableau récapitulatif de l'assistance au PBS dans les communes de Sebba dans la province du Yagha, de Dori dans la province du Seno et de Djibo dans la province du Soum :</u>

Province du Seno : DORI					
PROFIL	MASCULIN	FEMININ	TOTAL		
Personne vivant avec handicap	02	01	03		
Personne à risque	01	03	04		
Personne avec des conditions médicales importantes	03	02	05		
Personne âgée en danger	01		01		
TOTAL	07	06	13		

Province du Yagha : SEBBA					
PROFIL	MASCULIN	FEMININ	TOTAL 02 02		
Chef de ménage sans revenu	01	01			
Personne âgée dans l'incapacité de prendre soin de lui-même	01	01			
Condition médicale importante	02		02		
Femme à risque		03	03		
Personne avec des besoins primaires non satisfaits		01	01		
TOTAL	04	06	10		

Province du Soum: DJIBO					
PROFIL	MASCULIN	FEMININ	TOTAL		
Chef de ménage sans revenu	01	01	02		
Personne âgée isolée dans l'incapacité de prendre soin de lui-même	01	01	02		

Personne vivant avec un handicap ayant à sa charge un enfant		01	01
Témoins de violences contre d'autres personnes (témoins de tueries, coups et blessures)	02		02
Enfant séparé	01		01
Personne âgée en danger	01	01	02
TOTAL	06	04	10

ETAT DE DROIT

Dans la Région du Sahel, les FDS notamment les militaires et les gendarmes, sont présentes dans certaines localités et font des patrouilles. Nous notons la présence d'un poste de gendarmerie à Sebba, à Boundoré et à Solhan dans la province du Yagha. Les FDS sont présentes aussi à Djibo, Gorom-Gorom et Dori. Il y a aussi la présence des militaires à Sebba et à Mansila.

Les volontaires pour la défense de la patrie (VDP) sont également à Boundoré, à Sebba, à Solhan, à Mansila, à Gorgadji et à Bani.

Cependant, dans plusieurs localités de la Région, les administrations publiques et privées ne fonctionnent plus à cause des attaques perpétrées dans de nombreuses localités telles que Déou, Oursi, Tin-Akoff, Mansila, Boundoré, Tongomayel, Koutoukou et Baraboulé. Par conséquent, le problème d'accès à la documentation se pose dans ces localités. Il faut noter que ces services publics sont concentrés dans les chefs-lieux de province (Gorom-Gorom, Djibo, Sebba) et surtout à Dori qui est toujours la commune actuellement la plus stable et aussi chef-lieu de région.

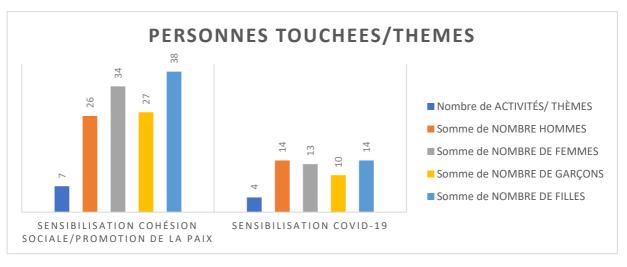
Protection basée sur la communauté/ renforcement de capacités communautaires

Nombre de cas de violations identifiés par les comités de protection ou autres structures communautaires :

Les réseaux communautaires et les informateurs clés ont enregistré 21 incidents sécuritaires sur 33. Les membres des réseaux communautaires jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre des activités de Monitoring de protection.

Réalisation de sensibilisations sur la cohabitation pacifique et sur la Covid-19:

Des sensibilisations sur la coexistence pacifique et sur les mesures de riposte contre la covid-19 ont été réalisées au cours de ce mois. Celles sur la coexistence pacifique avec 07 séances ont permis de toucher 125 personnes dont 26 hommes, 34 femmes, 27 garçons et 38 filles. La sensibilisation sur la covid-19 avec 04 séances a permis de toucher 51 personnes dont 14 hommes, 13 femmes, 10 garçons et 14 filles.



Les sensibilisations sur la coexistence pacifique ont été réalisées à travers des affiches grand-format produites par le MBDHP en collaboration avec l'UNHCR. Le but de cette activité de sensibilisation est de renforcer le vivre ensemble, le dialogue et l'entente entre les PDI et les communautés hôtes. Elle a contribué à renouer et à consolider davantage la cohésion sociale entre les PDI et les communautés hôtes dans la Région du sahel. Cette une activité importante dans le processus de parvenir à une paix sociale entre les différentes communautés afin qu'elles acceptent malgré leurs divergences et se tolèrent. Cette activité de sensibilisation permet de renforcer les liens entre les PDI et la population hôte pour une cohésion sociale gage d'une paix durable.

SITUATION DE LTB DANS LA ZONE DE DEPLACEMENT ET DE RETOUR

La problématique des logements, terres et biens continue de se compliquer davantage dans la mesure où les mouvements de population sont permanents dans la Région. On constate avec la destruction des abris du fait des vents violents pendant la saison hivernale qui s'est installée.

Le manque de maisons pour les locations dans la province du Yagha est toujours d'actualité notamment dans la commune de Sebba. Il faut noter également la destruction de beaucoup d'abris dans les sites d'accueils par le fait des vents violents.

Dans certaines localités de la province du Soum telles que Baraboulé et Tongomayel les GANE imposent des conditions pour l'accès aux terres cultivables ; des conditions telles que le ralliement à leurs causes ou le respect strict de la charia.

Pendant cette période, il a été identifié 10 ménages de PDI sans-abris dont 07 hommes chef de ménages et 03 femmes cheffe de ménage dans la commune de Gorom-Gorom. Sur les sites des déplacés de Gorom-Gorom, il a été constaté plus de 172 tentes délabrées du fait des vents violents. Dans la commune de Markoye, il a été identifié 58 ménages de personnes sans-abris dont 45 hommes et 13 femmes Chefs de ménages. Une note pour le dossier est en cours d'élaboration avec les détails nécessaire en vue de faciliter le référencement vers le cluster abris AME pour une action urgente.

En termes de réponse, l'Association des Jeunes pour le Développement du Sahel en partenariat avec l'UNICEF a distribué des bâches à des personnes déplacées internes et des populations hôtes à Sebba et à Sampelga au cours de ce mois. Dans la commune de Sampelga, l'AJDS a distribué 100 bâches en raison de deux par ménages aux PDI. Dans la commune de Sebba, elle a distribué 450 bâches pour 225 ménages de PDI retournées de Solhan, de PDI de Mansila et de Banguel ainsi que certaines populations hôtes de Sebba.

SOLUTIONS DURABLES

Intégration Locale

Cependant, certains PDI s'intègrent facilement et souhaitent pour leur autonomisation, un accompagnement dans la création des activités génératrices de revenus et des formations pour une bonne mise en œuvre de ces activités dans leur zone d'accueil. Cette situation est plus constatée dans la province du Seno notamment dans la commune de Dori.

SYSTEME DE PARTAGE D'INFORMATION ET DE COORDINATION

Le MBDHP est un membre actif du cluster protection sous national de Dori et participe aux rencontres des clusters et aux activités des partenaires. Au cours de ce mois, le MBDHP dans le cadre du renforcement de la synergie d'action a participé à des activités en collaboration avec d'autres acteurs humanitaires ainsi que l'action sociale dans la région du Sahel. Il s'est agi des activités de vulgarisation des mécanismes de référencements et de l'activité d'évaluation des besoins et risques de protection. Ces activités ont eu lieu dans les quatre provinces à travers une bonne coordination avec les directions provinciales de l'action humanitaire et les acteurs intervenants dans ces provinces.

RECOMMANDATIONS GENERALES: domaine, localité, entité

I. Recommandations pour Août 2021

Province	Localite	Objet	Destinataire	Mise en	Commentaires
				oeuvre	
Yagha	Sebba	Assistance en	240 PDI venues de	Urgent	
		abris et AME	Mansila		
Yagha	Mansila	Assistance en	Populations de	Urgent	
		vivres	Mansila		
Yagha	Mansila	Consommables	Centre médical	Urgent	
		médicaux			
Oudalan	Gorom-	Enregistrer et	Potentiels	Urgent	
	Gorom	assister en abris et	demandeurs d'asile		
		vivres			